

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le 26/04/2024
ID : 081-248100497-20240415-2024DEL26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 15 avril 2024 –

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 2 avril 2024	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C. (à partir de la délibération n° 2024/19), DEYMIE C. (à partir de la délibération n° 2024/22), FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..
Date d'affichage : 2 avril 2024	Délégués suppléants : -
Nombre de délégués en exercice : 34	Absents ayant donné pouvoir : Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.), GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E. jusqu'à la délibération n° 2024/21), SOLIER H. (pouvoir à M. BENEDET J.P.) et M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.). Absente : Mme CAMPAGNARO M.C.. Secrétaire de séance : M. ALBAR Eric.

DEL 2024/26 : Adoption du programme voirie 2024 et demande d'une subvention départementale pour la réalisation dudit programme (travaux d'investissement).

Monsieur le Président indique que la Commission voirie qui s'est réunie le 21 mars dernier a examiné et émis un avis favorable au programme de voirie établi pour l'année 2024.

Il demande ensuite à l'assemblée d'approuver le programme de voirie qui leur a été présenté et propose de solliciter une subvention du Département au titre du Fonds de Développement Territorial pour financer les travaux d'investissement estimés à 141 666,67 € HT (170 000,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le programme de voirie 2024 ;
- décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental du Tarn la plus élevée possible, au titre du Fonds de Développement Territorial, pour la réalisation des travaux de voirie ;
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA.



Le Secrétaire de séance,

Eric ALBAR.